



BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 37, NUMÉRO 2, QUÉBEC, AUTOMNE 2008

Brèves 2

**Québec 2008 ou le rayonnement
de la Francophonie parlementaire** 4
 Christiane Bérubé

Le premier Parlement intergénérationnel 9
 Pierre Skilling

**Les lieux de résidence des
premiers ministres de 1867 à 1920** 13
 Jocelyn Saint-Pierre

**L'introduction de la prière et du crucifix
à l'Assemblée nationale du Québec** 18
 Martin Rochefort

Napoléon Bourassa 24
et l'hôtel du Parlement du Québec
*Première partie : candidat aux deux volets
du projet de décoration*
 Raymond Vézina

Henri Beau et 32
L'arrivée de Champlain à Québec
 Anne-Élizabeth Vallée

Considérations sur la réforme 35
de la carte électorale
 Louis Massicotte

La carte électorale de 1962 à 2008 39
 André Grenier

Le vote à 16 ans 42
 Anne-Marie Grenier

Stages de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant : 46
les essais des boursiers 2007-2008
 Pierre Skilling

La « pratique pétitionnaire » à la Chambre 49
d'assemblée du Bas-Canada, 1792-1795 :
origines et usages
 Mathieu Fraser

L'initiative populaire au Québec : quelles 54
leçons peut-on tirer de l'expérience suisse ?
 Julien Domingue

Henri Beau,

*auteur de L'arrivée de Champlain à Québec,
la toile qui orna la salle du Conseil législatif de 1904 à 1929*



Henri Beau, Autoportrait, entre 1921 et 1932, huile sur contreplaqué, 32,3 x 26,6 cm
 Collection : Musée national des beaux-arts du Québec, n° d'inventaire 78.34

Photo : Patrick Altman

© Musée national des beaux-arts du Québec

BRÈVES

11 juin 2008

- Le Bureau de l'Assemblée nationale adopte un nouveau plan d'organisation administrative.

20 juin 2008

- Ajournement des travaux jusqu'au 21 octobre 2008.

24 juin 2008

- Inauguration de l'exposition internationale de reliure d'art à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

25 juin 2008

- Philippe Couillard démissionne à titre de député de Jean-Talon et de ministre. Yves Bolduc lui succède comme ministre de la Santé et des Services sociaux. Ce dernier est aussi nommé ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. M. Bolduc accède au Conseil des ministres sans être député à l'Assemblée nationale.

1^{er} au 7 juillet 2008

- L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) se réunit à Québec dans le cadre des activités reliées au 400^e anniversaire de la ville de Québec. Plusieurs événements se poursuivront toute la semaine.

2 juillet 2008

- Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale, inaugure l'exposition *Espace Champlain* consacrée au fondateur de Québec. Cette exposition a permis au public d'examiner des documents écrits par Champlain lui-même, dont un manuscrit exceptionnel datant des années 1599-1601.

3 au 5 juillet 2008

- *Rencontres*, le spectacle commémoratif du 400^e anniversaire de la ville de Québec est produit à la place de l'Assemblée-Nationale.

4 juillet 2008

- Conférence des présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

5 juillet 2008

- Cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade. Plusieurs personnalités qui se sont particulièrement distinguées en servant les idéaux de coopération et d'amitié de la Francophonie recevront l'insigne de la Pléiade des mains du président de l'APF, Guy Nzouba-Ndama.

5 au 7 juillet 2008

- Ouverture de la XXXIV^e session de l'APF en présence du président de l'Assemblée nationale du Québec, Michel Bissonnet, et du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf. En après-midi, Steven Guilbeault, cofondateur et porte-parole d'Équiterre, fait une intervention sur le thème du développement durable.

14 juillet 2008

- Michel Bissonnet démissionne de son poste de président de l'Assemblée nationale.

13 août 2008

- L'Assemblée nationale du Québec a lancé, à l'occasion du 400^e anniversaire de Québec, un numéro spécial de la revue *Cap-aux-Diamants* consacré à l'histoire politique de la ville. Ce numéro hors série, qui s'intitule *Québec 1608-2008 : quatre cents ans d'histoire politique*, a été présenté à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, dans le contexte de la rencontre de la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaire de la Fédération internationale des associations de bibliothèques et d'institutions (IFLA).

24 septembre 2008

- Michel Bissonnet démissionne à titre de député de la circonscription de Jeanne-Mance-Viger.

29 septembre 2008

- Yves Bolduc est élu député libéral de la circonscription de Jean-Talon.

(Suite à la page 59)

Le comité de rédaction

L'année qui s'achève a été faste en célébrations pour la ville de Québec. L'Assemblée nationale était de la fête. Ce numéro du *Bulletin* rend compte de deux événements majeurs qui se sont tenus dans la capitale et à l'hôtel du Parlement. Il s'agit de la XXXIV^e session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en juillet dernier, et du tout premier Parlement intergénérationnel, une simulation originale qui s'est déroulée en septembre. Lors de cette réunion, des citoyens de tous les âges et de toutes les régions du Québec ont travaillé à l'adoption de la Charte intergénérationnelle.

L'Assemblée nationale a aussi présenté une exposition consacrée à Samuel de Champlain, le fondateur de Québec. À cette occasion, on pouvait admirer la toile intitulée *L'arrivée de Champlain à Québec* réalisée en 1903 par l'artiste Henri Beau. L'historienne de l'art Anne-Élisabeth Vallée brosse un portrait du créateur de cette toile, qui avait été expressément commandée en 1902 pour l'hôtel du Parlement. Au moment de la construction de ce bel édifice dans les années 1880, le peintre Napoléon Bourassa aurait volontiers contribué à sa décoration. La correspondance de ce dernier, présentée par le professeur Raymond Vézina, dévoile son ambition. Nous publions dans ce numéro la première partie de cette correspondance.

L'Assemblée nationale fut l'un des derniers parlements à adopter la coutume de la prière et, en même temps, l'un des premiers à l'abandonner. Elle est également l'un des rares à placer un crucifix dans sa salle des séances. Un article de Martin Rochefort relate les circonstances entourant l'introduction de ces manifestations religieuses dans la salle de l'Assemblée.

Difficile de ne pas traiter de la chose électorale au Québec et au Canada dans le contexte politique actuel. Un article du professeur Louis Massicotte nous rappelle certaines considérations sur le découpage de la carte électorale, dans le contexte de la nouvelle proposition de délimitation faite par la Commission de la représentation électorale, alors qu'André Grenier nous indique quelques dates importantes dans l'évolution de ce dossier depuis les années 1960. En ce qui a trait aux moyens d'augmenter la participation électorale, certains suggèrent d'abaisser à seize l'âge du droit de vote. À cet effet, un article d'Anne-Marie Grenier cerne bien la question.

La rédaction d'un essai ou d'un mémoire demeure un des aspects les plus formateurs pour les stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Un survol des mémoires soumis en juin dernier et le résumé de deux d'entre eux, le premier, par Mathieu Fraser, sur la pratique pétitionnaire au Bas-Canada et, le second, sur l'initiative populaire, rédigé par Julien Domingue, expriment leur contribution à une meilleure connaissance de nos institutions.

Bien que le 400^e tire à sa fin, la ville de Québec demeure toujours aussi agréable à parcourir à pied. Dans le premier de deux articles, Jocelyn Saint-Pierre vous invite à découvrir les lieux de résidence des premiers ministres québécois qui ont gouverné de 1867 à 1920, une période où ils ont presque tous habité dans le Vieux-Québec.

QUÉBEC 2008 OU LE RAYONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE PARLEMENTAIRE

Christiane Bérubé

Direction des relations interparlementaires et internationales

La XXXIV^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), tenue à Québec du 2 au 7 juillet dernier, a connu un succès retentissant. Un nombre record de 447 délégués, issus d'une cinquantaine d'assemblées et d'organisations parlementaires, ont participé aux activités de la Session qui coïncidaient avec les festivités du 400^e anniversaire de Québec. Outre la réunion de l'Assemblée plénière, ce rendez-vous a permis au Bureau de l'APF, aux quatre commissions permanentes, au Réseau des femmes parlementaires et à l'Assemblée régionale Amérique de l'APF de réaliser leurs travaux. En marge de la Session de l'APF et des festivités du 400^e, une prestigieuse conférence des présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est également tenue sur la colline parlementaire le 4 juillet 2008.

La XXIV^e Session de l'Assemblée régionale Amérique: Débat et résolution sur les Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver

L'APF compte quatre grandes régions : l'Afrique, l'Amérique, l'Asie-Pacifique et l'Europe. La région Amérique, dont le secrétariat est hébergé par l'Assemblée nationale du Québec, a tenu sa XXIV^e Session quelques jours avant celle de l'APF, soit les 1^{er} et 2 juillet 2008. Une soixantaine de parlementaires provenant des assemblées législatives de l'Alberta, du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Louisiane, du Maine, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Québec ont débattu de la conservation du patrimoine (section du Québec), des parlements jeunesse francophones (section de l'Ontario) et de la dualité linguistique lors des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver en 2010 (section du Canada).

Le thème de la dualité linguistique a fait l'objet d'une résolution dans laquelle

la région Amérique recommande à l'OIF d'instituer un poste de « grand témoin » de la Francophonie d'Amérique pour les Jeux, dont le mandat serait de sensibiliser le Comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver au respect du statut officiel de la langue française, conformément à la règle 24 de la Charte olympique. En outre, les parlementaires rappellent au réseau Globemedia son engagement d'assurer une télédiffusion des Jeux en français, de façon complète et accessible. La région Amérique de l'APF a transmis la résolution au Comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver 2010 ainsi qu'aux nombreuses autorités publiques qui y sont associées, entre autres, les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada.

La Conférence des présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie : Déclaration sur le thème *Les présidents des assemblées législatives et le renforcement de la démocratie parlementaire*

À l'instigation du président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, s'est concrétisée l'idée de faire revivre l'expérience des Conférences des présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie, dont la dernière réunion datait de 1995. Les présidents et les vice-présidents de 45 parlements de la Francophonie se sont réunis le 4 juillet 2008 à la salle de l'Assemblée nationale pour échanger sur leur rôle et sur les moyens à leur disposition pour renforcer la démocratie parlementaire au sein de leur assemblée respective. Après l'exposé de M. Louis Massicotte, titulaire de la nouvelle Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, les présidents d'assemblée présents ont pris la parole et ont échangé leur point de vue sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité des institutions démocratiques. Ils se sont également penchés sur l'importance de la participation des citoyens à la vie politique.

À l'issue de cette journée, une déclaration finale a été adoptée à l'unanimité prônant un renforcement des pratiques démocratiques et misant sur la revalorisation du rôle du parlementaire. Les présidents et vice-présidents d'assemblée parlementaire entendent encourager une participation accrue des citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, grâce à une meilleure sensibilisation au rôle et au fonctionnement des assemblées législatives et à l'ouverture des portes de toutes les enceintes parlementaires au public. De plus, ils s'engagent à prendre les mesures requises pour renforcer les capacités des assemblées à adopter les lois et à contrôler le budget et les actes des gouvernements dans l'intérêt

XXXIV^e Session de l'APF : Débat général sur le thème *L'environnement et le développement des sociétés*

Les travaux de la XXXIV^e Session se sont déroulés sous la présidence de M. Guy Nzouba-Ndama, président de l'Assemblée nationale du Gabon et président de l'APF. Dans le cadre de la séance solennelle d'ouverture, le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), M. Abdou Diouf, a notamment qualifié Québec de « symbole flamboyant de la présence francophone en Amérique du Nord¹ » et a chaleureusement remercié l'APF de contribuer à nourrir les décisions, à alimenter la réflexion et à étayer les



Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et monsieur Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec.
Photo : Christian Chevalier

des populations. Ils ont d'ailleurs réitéré l'importance de renforcer les compétences essentielles au meilleur exercice de leur rôle de président et, à cet égard, se sont engagés à favoriser les échanges entre eux afin de consolider la démocratie dans toute l'aire francophone.

actions de la Francophonie dans «un combat commun au service de la langue française, de la diversité linguistique et culturelle, de la solidarité et du développement, de la démocratie, des droits de l'Homme et de la paix²». Le secrétaire général a ensuite, comme le veut l'usage, livré son rapport annuel des activités de la Francophonie et répondu aux questions des parlementaires.

Le débat général de la Session avait pour thème *L'environnement et le développement des sociétés*. M. Steven Guilbault, cofondateur d'Équiterre, a livré, à titre d'expert invité, un discours de sensibilisation au développement durable. Une résolution sur ce thème, proposée par la Commission de la coopération et du développement, a ensuite été adoptée par l'Assemblée plénière. Cette résolution encourage les États et les gouvernements membres de la Francophonie à ratifier et à faire appliquer sans délai les conventions et les accords internationaux portant sur la protection de l'environnement, à intégrer le concept de développement durable dans leurs législations, voire dans leur Constitution, à travailler de façon multilatérale et multidimensionnelle à réduire les émissions de gaz à effets de serre, à se pencher sur le développement des énergies renouvelables ainsi qu'à intensifier la lutte contre la désertification et la déforestation, entre autres, dans les régions tropicales. L'APF demande également à l'OIF d'allouer davantage de ressources financières à l'accroissement des capacités institutionnelles des États de la Francophonie pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable.

D'autres thèmes d'actualité ont également été abordés au cours de la Session plénière. Le président de l'Assemblée nationale du Sénégal, M. Macky Sall, est intervenu sur la *Crise alimentaire et la cherté de la vie*, sujet qui a suscité de nombreux échanges entre les parlementaires et a conduit à une résolution demandant l'augmentation de l'aide alimentaire dérivée du Programme alimentaire mondial, des États bailleurs de fonds et de la communauté internationale. Face à l'actuelle flambée des prix des produits alimentaires et aux conséquences sociales, politiques et internationales qui en découlent, l'Assemblée a également invité l'OIF à tenir un débat d'urgence sur ces enjeux lors du Sommet de la Francophonie.

En outre, l'impasse dans laquelle se trouvent plongées les négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a fait l'objet d'une résolution émanant du vice-président de la Commission de

la coopération et du développement, également rapporteur et membre de la section du Québec. Cette résolution appelle à une relance du processus de Doha dans un esprit de compromis pour un commerce libre et plus équitable, dans le respect des contraintes des pays en développement et des pays moins avancés.

De plus, les participants ont également adopté une résolution sur l'avenir de TV5 monde, dans laquelle ils saluent l'accord garantissant le caractère multilatéral de la chaîne francophone et recommandent aux États membres de la soutenir en tant qu'institution phare de la Francophonie, en raison de son rôle central dans l'expression de la diversité culturelle.

Soulignons enfin que dans l'exercice de son rôle de vigie de la démocratie dans l'espace francophone, l'APF examine la situation de certains pays fragilisés par diverses formes de crises politiques. Cette année, sur proposition de la Commission politique, elle a condamné les attentats commis à l'encontre de parlementaires au Burundi et au Liban ainsi que les actes de violence perpétrés contre la population civile au Liban, en Mauritanie, en Palestine et en République démocratique du Congo (RDC). L'Assemblée a réclamé l'envoi d'une mission d'information au Burundi et d'une mission d'évaluation au Tchad et en République centrafricaine (en collaboration avec l'OIF). En outre, les parlementaires proposent à l'OIF de s'engager dans les prochaines étapes de la consolidation des institutions et du processus de paix en RDC et de poursuivre son soutien à la transition en cours en Côte d'Ivoire³.

Le Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie

Le Réseau des femmes a abordé les thèmes des droits de l'Enfant, de la situation des femmes réfugiées et de la traite des personnes. Ce dernier thème a fait l'objet d'un rapport présenté par une parlementaire de la section du Québec, aussi rapporteure du Réseau. Les femmes ont également fait adopter une déclaration condamnant les violences commises à l'égard de la population civile, particulièrement les femmes

et les enfants, à l'est de la République démocratique du Congo.

De plus, en réaction à la libération de la franco-colombienne Ingrid Bétancourt le 4 juillet 2008, les femmes parlementaires ont rédigé une déclaration dans laquelle elles se réjouissent de la libération de l'ancienne sénatrice et expriment leur soutien aux otages détenus par les FARC en Colombie ainsi qu'à tous les autres otages retenus ailleurs dans le monde, en particulier les femmes et les enfants. Cette déclaration a ensuite été reprise par la Commission politique pour être finalement adoptée à l'Assemblée plénière.

Le XII^e Sommet de la Francophonie

Dans le monde entier, environ 200 millions de personnes parlent français. En nombre de locuteurs, les francophones se situent au neuvième rang mondial des communautés linguistiques. Les activités de juillet gravitaient autour de cet axe central qu'est la langue française. La ville de Québec, dans la célébration de ses 400 ans d'histoire, constituait un endroit de choix pour tenir ces rassemblements, d'autant plus qu'elle accueillait, du 17 au 19 octobre 2008, le XII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, mieux connu sous le nom de Sommet de la Francophonie.

Le Sommet de la Francophonie a traité cette année des enjeux suivants : la démocratie et l'État de droit; la gouvernance économique; l'environnement et la langue française. À titre d'Assemblée consultative de la Francophonie, l'APF a adopté en juillet un avis destiné aux chefs d'État et de gouvernement de l'espace francophone que son président, M. Guy Nzouba-Ndama, a transmis lors du Sommet. Cet avis comprend les textes adoptés lors de l'Assemblée plénière de l'APF ainsi qu'un suivi des plans d'action votés antérieurement par l'organisation. La majorité des recommandations de l'APF ont été prises en compte dans la Déclaration de Québec⁴.

En ce qui concerne l'Assemblée nationale du Québec, l'accueil de parlementaires et de présidents d'assemblée législative fut des plus enrichissants, tant du point de vue institutionnel que professionnel. Les nombreux échanges ont permis aux parlementaires de découvrir ou de redécouvrir l'espace francophone et de créer des liens solides avec leurs pairs. L'Assemblée nationale a profité de ces circonstances exceptionnelles pour se positionner au cœur de la Francophonie parlementaire.

1. Discours de Son Excellence M. Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, XXXIV^e Session de l'APF, Québec (Québec) 4-7 juillet 2008.

2. *Ibid.*

3. Les conclusions, déclarations et résolutions de la séance plénière peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : <http://apf.francophonie.org/spip.php?rubrique92>

4. La Déclaration de Québec peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www.francophoniequebec2008.qc.ca/>



Le 5 juillet dernier, au Château Frontenac, dix-sept personnalités des milieux politique, économique, sportif et culturel ont été décorées de l'un des cinq grades de l'Ordre de la Pléiade, ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures.
Photo : Christian Chevalier

LES INSIGNES DE L'ORDRE DE LA PLÉIADE : DIX-SEPT NOUVEAUX RÉCIPiENDAIRES

Créé en 1976, l'Ordre de la Pléiade, ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, est destiné à reconnaître le mérite de personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de la Francophonie, notamment en contribuant au rayonnement de la langue française ici et ailleurs dans le monde. Le 5 juillet dernier, au Château Frontenac, dix-sept personnalités des milieux politique, économique, sportif ou culturel ont été décorées d'un des cinq grades de l'Ordre de la Pléiade, soit, en ordre croissant, les grades de Chevalier, d'Officier, de Commandeur, de Grand Officier et de Grand Croix.

MM. Robert Bourassa (à titre posthume), Pierre Marc Johnson et Jacques Parizeau se sont vu décerner la plus haute distinction : le grade de Grand Croix.

Le président de l'Assemblée nationale du Sénégal, M. Macky Sall, s'est vu décerner le grade de Grand Officier.

Le grade de Commandeur a été remis à M^{me} Claire L'Heureux-Dubé, ancienne juge à la Cour suprême du Canada.

M^{me} Martine Bondo, femme politique et sénatrice de la République gabonaise, et M. Ben Weider*, fondateur de la Fédération internationale de culturisme et de la Société napoléonienne.

internationale, ont reçu le grade d'Officier.

Enfin, le grade de Chevalier a été remis à : M. Dan Bigras, chanteur, réalisateur et acteur;

M. Robert Boily, fondateur de l'entreprise canadienne Inforex et expert de la recherche;

M^{me} Natalie Choquette, chanteuse soprano de renommée internationale;

M. Jacques Duchesneau, président et chef de la direction de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien;

M. René Dupéré, compositeur de musique;

M. Guy Gagnon, président d'Alliance Vivafilm;

M^{me} Marie Gendron, fondatrice et directrice de Baluchon Alzheimer;

M. Jacques Languirand, écrivain et communicateur;

M. Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal;

M. Jacques Proulx, ancien communicateur et animateur de radio.

À ce jour, plus de 200 personnalités québécoises ont été décorées de l'Ordre de la Pléiade. Les distinctions ont été remises par le président de l'APF, M. Guy Nzouba-Ndama.

* M. Ben Weider est décédé à Montréal le 17 octobre 2008

LE PREMIER PARLEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Pierre Skilling
Division de la recherche

Cet automne, l'Assemblée nationale du Québec a clos son programme d'activités du 400^e anniversaire de la ville de Québec sur l'ouverture d'un dialogue entre les générations.

En effet, du 15 au 17 septembre, l'Assemblée nationale a accueilli le Parlement intergénérationnel, sous la présidence de sa première vice-présidente, Fatima Houda-Pepin, la présidence d'honneur de Jean Leclerc, président de la Société du 400^e anniversaire de Québec, et avec la participation de l'ex-skieuse olympique Mélanie Turgeon, qui agissait comme lieutenant-gouverneure. Les quelque 100 recrues, jeunes, adultes et aînés de toutes les régions du Québec, de 12 à 80 ans, avaient comme objectif commun de produire et d'adopter une charte intergénérationnelle. Les députés du Parlement intergénérationnel étaient choisis parmi les participants aux

autres simulations et activités parlementaires de l'Assemblée nationale¹, des membres d'organismes jeunesse, ainsi que chez des adultes de 26 à 54 ans.

Cette activité inédite était une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, en collaboration avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)² et un comité pédagogique, formé pour l'occasion, composé de représentants des différentes générations ainsi que des organismes partenaires. Le directeur des Programmes pédagogiques de l'Assemblée, Robert Tremblay, et les conseillers Charles Bogue et Pascal-André Dessureault, ont orchestré cet exercice citoyen.

Une simulation parlementaire toute spéciale

Le Parlement intergénérationnel est en soi exceptionnel, mais il l'est également par les moyens mis à sa disposition. Ainsi, en cette année du 400^e anniversaire de la ville de Québec, des ressources matérielles et humaines lui étaient offertes. Par exemple, des services de pages et l'accès à certaines salles de l'hôtel du Parlement. La salle des drapeaux leur était ouverte pour l'occasion. De surcroît, à la différence des autres simulations parlementaires, aux cours desquelles les présidents sont élus parmi les participants, les séances ont été dirigées par les vice-présidents de l'Assemblée³, soit Fatima Houda-Pepin, Jacques Chagnon et Marc Picard.

Les membres des deux groupes parlementaires (gouvernement et opposition) étaient répartis en sous-commissions thématiques, selon les quatre thèmes de la Charte, reliés à autant de chapitres, qui étaient les suivants :

- Les droits et les devoirs des citoyens;
- La santé, la sécurité et la protection;
- L'environnement et le milieu de vie;
- L'éducation, la socialisation et l'emploi.



Les membres
du Parlement
intergénérationnel.
Photo : Christian Chevalier

Puis, chaque groupe de travail se divisait en cinq « familles intergénérationnelles » composées de six personnes chacune et issues, dans la mesure du possible, de toutes les générations (élèves, étudiants, adultes et aînés). Au sein de ces familles, les participants pouvaient échanger leurs points de vue sur le thème de la Charte qui leur était assigné, discuter des moyens de renforcer la solidarité entre les groupes d'âge, s'aider mutuellement dans la préparation et la répétition de leurs discours, etc.



La première ministre, Marthe Asselin-Vaillancourt.
Photo : Christian Chevalier

La première ministre, responsable de la Charte intergénérationnelle, a été sélectionnée parmi les aînés. Marthe Asselin-Vaillancourt, représentante de la circonscription de Jonquière, titulaire du grade de Chevalier de l'Ordre national du Québec et intervenante sociale fondatrice du premier CAVAC⁴ autonome, a été désignée chef du gouvernement. De plus, au sein du gouvernement, un membre parrainait chacun des quatre principaux chapitres de la Charte. Le rôle de chef de l'opposition, dont la fonction était de formuler des commentaires constructifs sur le projet de Charte, a été assumé par Jean-Pierre Lord, désigné député de Terrebonne. M. Lord est travailleur social, membre du Conseil permanent de la jeunesse et adjoint à la direction du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec. Dans l'opposition, quatre porte-parole étaient les vis-à-vis des parrains. Par ailleurs, au sein de chaque groupe parlementaire, un député assumait les fonctions de leader.

Cette simulation était bien sûr une occasion de se familiariser avec le travail parlementaire (comme l'a dit M^{me} Houde-Pepin dans son discours d'ouverture : « le secret le mieux gardé en ville : le rôle du député »), en particulier avec le cheminement d'un texte législatif au Parlement. Les étapes à franchir pour l'adoption de la Charte intergénérationnelle s'inspirent de la progression d'un projet de loi à l'Assemblée nationale. Il s'agit de la présentation des quatre chapitres de la Charte jusqu'à son adoption et à sa sanction par la lieutenant-gouverneure Mélanie Turgeon, en passant par le travail en commission (ici une seule commission, soit la Commission de la Charte intergénérationnelle, et quatre sous-commissions). La Commission de la Charte intergénérationnelle et chacune de ses sous-commissions étaient présidées par un député de l'Assemblée nationale, alors que les vice-présidents étaient choisis parmi les membres du Parlement intergénérationnel. Russell Copeman, François Gendron, Fatima Houde-Pepin et Marc Picard, députés de la 38^e législature, ont présidé les sous-commissions.

D'anciens parlementaires ont également pris part à l'exercice, soit Solange Charest, Antoine Drolet, Albert Khelfa, Benoît Laprise et Cécile Vermette.

Un rassemblement familial

Pour M. Laprise, qui fut député de Roberval de 1994 à 2003, cette simulation parlementaire intergénérationnelle était une façon de mettre en valeur la famille, qu'il considère comme le « dénominateur commun de la société. Pour cet ex-député, ce parlement est un rassemblement autour de la toile de fond qu'est la famille, une valeur qui a été délaissée avec la Révolution tranquille poussée peut-être à l'extrême. On a peut-être un peu délaissé ces grandes corvées familiales, où les gens s'entraidaient, où les gens se parlaient, où les générations échangeaient leur histoire, leur savoir et leurs connaissances. Je pense que ça nous fait réfléchir là-dessus », ajoute-t-il.

D'ailleurs, si l'on en croit Pascale-Emmanuelle Legault, jeune et dynamique députée de Mille-Îles, les familles inter-

générationnelles ont permis de créer des liens : « C'est rare qu'on se réunit toute la famille ensemble, ça arrive une fois par année, et c'est dommage parce que c'est ça le cœur de nos liens intergénérationnels. Elle ajoute qu'elle n'a pas eu de grands-parents, ce qui lui a manqué : Je n'ai pas vraiment connu de personnes âgées, et quand je suis ici, je trouve ça merveilleux. »

Les plus vieux ont pour leur part été impressionnés par la culture et l'éloquence des jeunes et des étudiants, et par la pertinence de leurs interventions. Mais pour le chef de l'opposition, Jean-Pierre Lord, il n'y a pas lieu d'être étonné par la qualité du discours des jeunes : « On a des jeunes de 12 ans, de 17 ans, qui se sont prononcés en Chambre et sincèrement leurs propos étaient souvent beaucoup plus pertinents et même avaient la même rigueur intellectuelle que les propos tenus par tous les autres membres de l'Assemblée. »

Ainsi, au-delà de la simulation parlementaire, non seulement certains jeunes ont trouvé des grands-parents, mais tout le monde a découvert qu'au-delà des générations, entre des jeunes à la fine pointe des technologies, des adultes et des personnes âgées forts de leur expérience, un terreau commun de pensée existait entre la base et le sommet de la pyramide des âges.



Charlie Nowkawalk, interprète de Bobby Snowball, député de Pontiac (à sa gauche).
Photo : Christian Chevalier

On notera aussi la présence de députés inuits, qui se sont exprimés en Chambre dans leur langue (avec un interprète). L'un



La lieutenant-gouverneure Mélanie Turgeon s'adresse aux participants avant de sanctionner la Charte intergénérationnelle.
Photo : Christian Chevalier

d'eux, Bobby Snowball (Pontiac), rappelle que, même si les Inuits font partie du Québec et sont voisins des « Français », leur région reste très isolée, leur environnement et leur mode de vie « ne seront jamais pareils ». En ce sens, il était très heureux que les Inuits participent aux travaux sur la Charte et souhaitait que de plus en plus de gens comprennent la réalité de la vie dans le Grand Nord.

La Charte intergénérationnelle et ses suites

La Charte intergénérationnelle a été adoptée à la quasi-unanimité⁵. À la clôture du Parlement intergénérationnel, la lieutenant-gouverneure, Mélanie Turgeon, l'a sanctionnée. La première ministre Asselin-Vaillancourt a souligné « l'esprit d'entente qui a entouré la Charte intergénérationnelle » et a souhaité que l'Assemblée nationale et l'État québécois « acceptent » cette charte adoptée dans un esprit de solidarité et de dialogue entre les générations.

Dans ce document, les députés affirment que les aspirations de toutes les générations contribuent au bien-être collectif de la société québécoise. Dans le préambule de la Charte, on reconnaît « que le respect, le dialogue et la solidarité contribuent à tisser des liens intergénérationnels. On y souligne aussi que chaque action doit être accomplie dans une perspective de développement durable et de partage intergénérationnel ».

En résumé, la Charte intergénérationnelle prévoit que :

- La dignité de la personne constitue un fondement des rapports sociaux entre les personnes de diverses générations;
- La solidarité, le respect et le dialogue contribuent au développement de liens intergénérationnels;
- Chaque action doit être accomplie dans une perspective de développement durable et de partage intergénérationnel.

Ce qui rend le chef de l'opposition Jean-Pierre Lord le plus fier, c'est non seulement d'avoir rédigé et adopté ces valeurs et ces principes, mais surtout que les membres du Parlement intergénérationnel aient incarné ces valeurs à travers leurs travaux : « Je me rappelle très bien la première journée, la première rencontre. Il y avait des préoccupations exprimées par les aînés qui se reflétaient davantage dans les chapitres 1 et 2, et on sentait que pour les jeunes c'était davantage dans les chapitres 3 et 4. [...] Finalement, je me rends compte qu'à travers le travail des familles intergénérationnelles, l'ensemble des chapitres comporte maintenant des mesures, des principes, des actions qui favorisent autant les aînés, les adultes, que les jeunes et les moins jeunes. » Grâce à ces travaux, la Charte a donc trouvé son équilibre et, selon M. Lord, les participants ont incarné ce qu'elle représente. Un enseignant au primaire et au secondaire, Raynald Bellerive, qui représentait pour l'occasion la circonscription de Nicolet-Yamaska, a pour sa part constaté qu'il y avait un terrain d'entente sur les avenues à privilégier pour notre société, malgré les changements sociaux qui accompagnent les changements démographiques : « Les gens veulent des services publics, les gens

ont besoin d'éducation, les gens expriment le même point de vue, jeunes ou âgés, sur la santé, sur les services publics, et c'est rassurant. »

L'adoption de ce texte a une valeur symbolique. Au reste, un des souhaits les plus chers des participants était que cette Charte ne tombe pas dans l'oubli. Or, afin de sensibiliser le plus grand nombre de citoyens possible au contenu de la Charte, un comité de suivi a été mis sur pied. Le 4 novembre, la première vice-présidente de l'Assemblée nationale a déposé la Charte intergénérationnelle en Chambre. Les députés de l'Assemblée nationale ont aussi adopté une motion afin de souligner le travail exceptionnel de ce parlement et son apport à la démocratie québécoise.

Et vers quels horizons se dirigeront les participants à l'avenir? Comme tous ces hommes et ces femmes sont impliqués dans leur communauté, nul doute qu'ils poursuivront leur engagement social et politique et qu'on en reverra plusieurs à l'occasion d'autres simulations parlementaires. Quant aux plus jeunes, doit-on s'attendre à les voir se présenter comme candidats lors d'élections quand ils seront éligibles? Pour l'instant, il semble qu'ils souhaitent d'abord se lancer dans les domaines tels que les communications et le droit. Le plus jeune député rencontré, Frédérick Desaulniers, issu du Parlement écolier et député de Laval-des-Rapides, rêve de devenir journaliste sportif. Et que prévoit-il cette saison pour le Canadien de Montréal? « On vise la coupe! », a-t-il répondu sans hésiter. Voilà peut-être un autre lien entre les générations? C'est en tout cas ce qu'ont exprimé au Salon bleu au moins deux autres députés, qui ont rendu hommage à la vénérable équipe montréalaise...

1. Parlement écolier, Parlement des jeunes, Forum étudiant, Parlement étudiant, Parlement jeunesse, Parlement des sages.

2. L'AQDR est la partenaire de l'Assemblée pour la réalisation du Parlement des sages, créé en 2000. L'Assemblée nationale et l'AQDR ont convenu qu'exceptionnellement, le Parlement intergénérationnel tiendrait lieu de Parlement des sages pour l'année 2008.

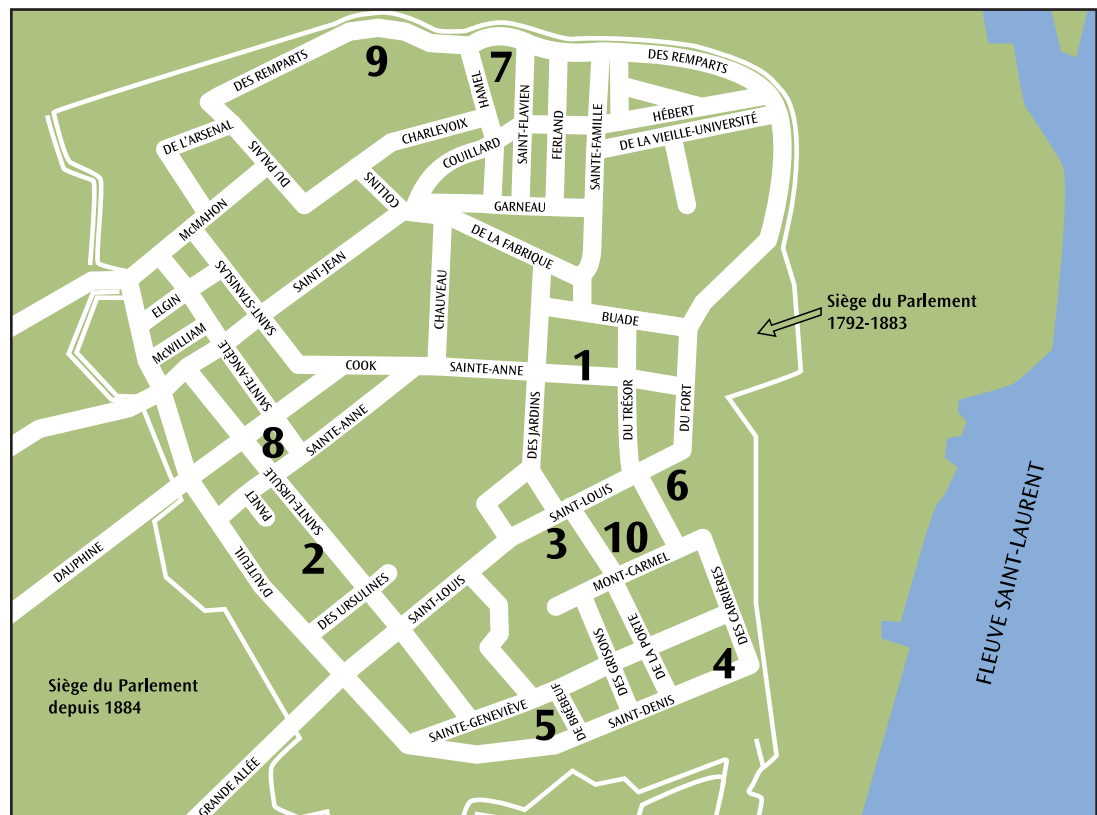
3. Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, devait assurer la présidence du Parlement intergénérationnel avec les vices-présidents Houde-Pepin, Chagnon et Picard, mais il a remis sa démission à titre de président de l'Assemblée le 14 juillet 2008.

4. Centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

5. Pour : 95; contre : 1; abstention : 1.

Jocelyn Saint-Pierre
Responsable des projets spéciaux

La présence du premier ministre dans la capitale est donc d'une très grande importance car elle a valeur de symbole. La question d'une résidence officielle destinée au chef du gouvernement a soulevé, et soulève encore des discussions. Elle est dans l'actualité depuis les années 1960. À preuve, le député de Saint-Maurice et ministre du



Travail, Maurice Bellemare propose, en 1966, de mettre «une maison» à la disposition du premier ministre de la province⁵. On peut penser que la fonction de premier ministre oblige son titulaire à vivre dans la capitale. Ce premier article retrace les lieux où ont résidé les premiers ministres de 1867 à 1920. À une exception près, ils ont tous habité à l'intérieur de la ville fortifiée.

Au début de la Confédération

Au début de la Confédération, plusieurs premiers ministres originaires de régions éloignées de la capitale ont tendance



② Le lieu de résidence de Gédéon Ouimet. Photo: Martin Rochefort

à faire l'acquisition d'une propriété dans la ville de Québec. Ils l'occupent durant leur mandat.

Le premier premier ministre Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, né à Charlesbourg, occupe le 22, rue Sainte-Anne ①, dans une vieille maison construite en 1732. Il l'a habitée alors



③ Illustration de l'hôtel Saint-Louis. BANQ-Centre d'archives de Québec

que sa mère, Marie-Louise Roy, devenue veuve, est retournée vivre chez son père. Il héritera de cette maison de son grand-père maternel. Après s'être retiré pour raison de santé, il finit ses jours à cet endroit en 1890. Son successeur, Gédéon Ouimet, né à Sainte-Rose de Laval, s'établit ensuite à Montréal et passe la majorité de sa vie à Saint-Hilaire. Premier ministre, il habite Québec au 58 de la rue Sainte-Ursule ②, une propriété qu'il occupe depuis l'époque où il était surintendant de l'Instruction publique. Charles Boucher de Boucherville, né à Montréal, s'installe à Boucherville, chef-lieu de son illustre famille. Il a partagé longtemps son temps entre Boucherville et Québec. Dans la capitale, il a probablement vécu dans un hôtel qui pourrait être l'hôtel Saint-Louis, situé aux 31 et 33, rue Saint-Louis ③, près de la rue Haldimand. Il s'agit du plus grand hôtel



④ Au premier plan, la résidence de Henri-Gustave Joly de Lotbinière, avenue Saint-Denis, et une perspective unique sur le fleuve. Photo: Martin Rochefort

⑤ La rue De Brébeuf fait moins de trois cents mètres. C'est probablement dans cette maison qu'habitait Mercier.
Photo: Martin Rochefort



de Québec jusqu'à l'ouverture du Château Frontenac. L'aménagement de l'hôtel Saint-Louis remonte à 1846, il porte ce nom depuis 1852⁶. La maison d'Henri-Gustave Joly, est située au 2, avenue Saint-Denis ④. Il possède également un manoir à la Pointe-au-Platon à Leclercville, dans Lotbinière⁷. Joseph-Adolphe Chapleau, né à Sainte-Thérèse et établi à Montréal, habite aussi à l'hôtel Saint-Louis. Plus tard, en tant que lieutenant-gouverneur du Québec, il emménagera à Spencer Wood. En 1883, Joseph-Alfred Mousseau, originaire de Berthier, quitte Ottawa pour s'installer dans une résidence de trois étages de l'avenue Sainte-Geneviève. Il y demeurera jusqu'à la fin de son mandat en 1884. On ne connaît pas le lieu de résidence de John Jones Ross dans la capitale. Né à Québec, il habitait Sainte-Anne-de-la-Pérade, la paroisse où il a grandi et pratiqué la médecine. Il vivait sans doute à l'hôtel. Honoré Mercier, voit le jour à Saint-Athanase-d'Iberville, il pratique le droit à Saint-Hyacinthe et à Montréal. À Québec, il demeure en haut de la rue De Brébeuf, au 6, près de l'avenue Saint-Denis ⑤. Mercier est d'abord locataire puis propriétaire à partir du 2 mai 1892. La résidence de la rue De Brébeuf est plutôt modeste pour un premier ministre.

⑥ Plusieurs premiers ministres ont habité le Château Frontenac. Château Frontenac, Québec – 1897. BANQ – Centre d'archives de Québec



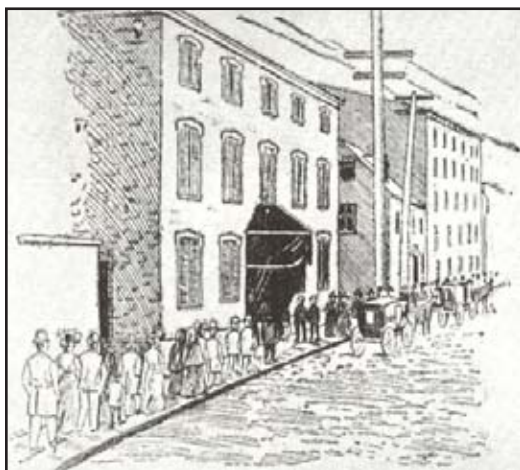


⑦ Le premier ministre Flynn a habité deux maisons de la rue Hamel. La vue s'ouvre sur les Laurentides et les façades donnent sur l'Hôtel-Dieu. Photo: Martin Rochefort

Il possède le manoir seigneurial Sainte-Anne-De La Pérade, jadis habité par Madeleine de Verchères. Il appelle ce domaine «Tourouvre», en souvenir du village du Perche d'où sont venus les Mercier et plusieurs autres familles souches du Québec. Il y passe quelques étés.

Louis-Olivier Taillon, originaire de Terrebonne s'est établi à Montréal où il mourra. À Québec, il vit à l'hôtel Saint-Louis, puis au Château Frontenac ⑥ dès la fin de sa construction en 1893. Le Canadien Pacifique avait entrepris en 1892 la construction du Château Frontenac, érigé sur le site de l'ancien château Saint-Louis. L'imposant édifice, qui offre une vue imprenable sur le fleuve, deviendra un haut lieu politique. Taillon inaugure une longue lignée de premiers ministres du Québec qui vont résider dans ce prestigieux hôtel. Edmund James Flynn, originaire de Percé, établi à Québec depuis ses études, vit d'abord rue Saint-Flavien et Grande Allée pour s'installer ensuite au 15, rue Hamel ⑦ en 1881. Il continue d'y habiter alors qu'il est premier ministre. En 1899, il quitte cet endroit pour le 9 de la même rue. Il y mourra en 1927.

À Québec, Félix-Gabriel Marchand, originaire de Saint-Jean-sur-Richelieu, passe son enfance dans le domaine de Beauchamp, qui appartient à son père, un riche marchand de bois. En 1869, il installe sa famille dans une magnifique maison en brique, à Saint-Jean. Dans la capitale, sa famille de onze enfants lui manque. À Québec, il est d'abord pensionnaire au 73 de la Grande Allée, puis, de 1898 à 1900, il réside avec sa femme chez l'une de ses filles, Ernestine Marchand, épouse du docteur Arthur Simard, au 25 de la rue Sainte-Ursule ⑧. Marchand meurt en fonction dans cette maison en 1900. Simon-Napoléon Parent, originaire de Beauport, est le seul à avoir habité dans la basse-ville, au 523, rue Saint-Vallier Ouest. Cette résidence, située à l'angle de la rue Saint-Bonaventure, aurait été construite vers 1890. Il habite cet endroit alors qu'il est maire de Québec, puis premier ministre de la province. Son cabinet d'avocat se trouve également dans cette maison.



⑧ La mort du premier ministre Marchand a donné lieu à des manifestations singulières dans la capitale. *Le Soleil*, 28 septembre 1900

Lomer Gouin est né à Saint-Charles-des-Grondines (Portneuf). Il déménage à Montréal pour y poursuivre ses études universitaires. Lorsqu'il entre en fonction en tant que premier ministre, le Montréalais Gouin décide de s'installer dans la capitale.



Cette grande résidence du maire de Québec et premier ministre Parent est située à l'extrême ouest de la rue Saint-Vallier, dans la basse-ville. Photo: Martin Rochefort

⑨ Cette magnifique résidence de la rue des Remparts sied bien à Lomer Gouin.
Photo: Martin Rochefort



Il choisit alors la maison où le général Montcalm avait établi ses quartiers, plus de 150 ans auparavant, sise au 49, rue des Remparts ⑨. Riche d'histoire, la résidence convient très bien à un premier ministre. Gouin l'occupe jusqu'en 1910, alors qu'il la laisse pour la rue Mont-Carmel ⑩ jusqu'à ce qu'il emménage à Spencer Wood en tant que lieutenant-gouverneur. Il meurt à Québec en 1929.

Dans le prochain numéro du *Bulletin*, nous poursuivrons notre parcours des lieux de résidence des premiers ministres jusqu'au moment où le Québec a mis un appartement de fonction à leur disposition.



⑩ Gouin emménage en 1910 dans cette résidence située en face du parc des Gouverneurs où est érigé le monument Wolfe-Montcalm. Photo: Martin Rochefort

1. L'auteur est redevable à l'historien Frédéric Smith de la Commission de la capitale nationale pour la rédaction de cet article. Il a produit un rapport : *Les résidences des premiers ministres du Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale, (document interne), 113 p.
2. Bien que constitutionnellement, le chef de l'État soit le représentant de la reine, le lieutenant-gouverneur, c'est le premier ministre qui dirige le gouvernement. Pour retrouver les lieux de résidence des lieutenants-gouverneurs, le lecteur pourra consulter l'excellent livre de mes collègues : Frédéric Lemieux, Christian Blais et Pierre Hamelin, *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2005, 415 p.

3. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Assemblée nationale/Les Publications du Québec, 2008, p. 1.
4. Claude Raffestin, « Une capitale est-elle l'expression d'une sémiosphère nationale ou le lieu de mise en scène du pouvoir? », dans *Capital Cities: International Perspectives = Les Capitales : perspectives internationales*, Ottawa, CUP, 1993, p. 7-8.
5. *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 1^{er} mars 1966, p. 813-814.
6. Jean-Marie Lebel, *Le Vieux-Québec : guide du promeneur*, Sillery, Septentrion, 1997, p. 238-239.
7. *Ibid.*, p. 258.

L'INTRODUCTION DE LA PRIÈRE ET DU CRUCIFIX À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Martin Rochefort

Directeur de la Division de la recherche

Le 22 mai 2008, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, la commission Bouchard-Taylor, rendait public son rapport renfermant 37 recommandations. L'une d'entre elles proposait de retirer le crucifix accroché au-dessus du trône du président de l'Assemblée nationale et de le placer dans une salle de l'hôtel du Parlement qui mettrait en valeur sa signification patrimoniale¹. La Commission motive cette recommandation en vertu « de la séparation de l'État et des Églises et de la neutralité de l'État ». Cette proposition, pourtant de nature essentiellement symbolique, est celle qui a retenu le plus l'attention des médias et de la classe politique. La journée même du dépôt du rapport, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité une motion qui affirmait, entre autres, la place du crucifix dans l'enceinte de l'Assemblée :

Que l'Assemblée nationale réitère sa volonté de promouvoir la langue, l'histoire,

la culture et les valeurs de la nation québécoise, favorise l'intégration de chacun à notre nation dans un esprit d'ouverture et de réciprocité et témoigne de son attachement à notre patrimoine religieux et historique représenté notamment par le crucifix de notre salon bleu et nos armoiries ornant nos institutions².

L'utilisation du terme « patrimoine » dans la motion évacue la nature essentiellement religieuse de l'objet au profit d'une construction de l'identité collective québécoise qui repose sur un ensemble d'éléments, tel le crucifix, que l'on reconnaît comme des symboles communs à la collectivité québécoise. À l'opposé, ceux qui souhaitent le retrait du crucifix redonnent à ce symbole son caractère fondamentalement religieux en objectant le caractère laïque de l'institution qu'est l'Assemblée nationale et sur la nécessaire séparation de l'Église et de l'État. Cette question est à ce point litigieuse que certains de ceux qui souhaitent le retrait du crucifix considèrent qu'il serait inopportun de le faire maintenant³.



L'Assemblée législative en 1887, sous la présidence de Félix-Gabriel Marchand. Le crucifix a été absent de la salle des séances de 1792 à 1936.
BANQ, P1000,S4,D4,P9.
BANQ-Centre d'archives de Québec
Photo: A. R. Roy

Le crucifix du Conseil législatif. Il a été retiré définitivement du Salon rouge en 1984.
Collection :
Assemblée nationale



La Loi constitutionnelle de 1982 précise « que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit ». Peu importe les interprétations que suscite ce libellé, il est clair que l'État canadien n'est pas athée. Il affiche, par rapport aux religions, une neutralité. Celle-ci diffère d'une conception laïque⁴ de la société dans le sens où le religieux n'est pas expressément proscrit dans certaines de nos institutions, comme en fait foi la notion d'accommodement raisonnable.

Notre intérêt dans ce débat, que l'on soit pour ou contre la présence d'un crucifix dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, est de tenter de comprendre la signification de ces gestes au moment où ils ont été posés. Il est clair que la décision de Maurice Duplessis d'accrocher un crucifix dans la salle de l'Assemblée, tout comme celle du gouvernement Taschereau d'introduire

la prière rompent avec le caractère séculier de l'institution parlementaire. De 1792 à 1922, la symbolique religieuse était absente de la salle de l'Assemblée. Si cette rupture illustre la suprématie de l'Église catholique au Québec depuis le milieu du XIX^e siècle, paradoxalement, elle montre aussi la difficulté à faire face aux profonds changements de la société tout au long du XX^e siècle. Pendant cette période, ses rapports avec l'État, notamment sous le régime libéral, sont souvent de nature défensive. L'Église craint l'intervention de l'État dans ses chasses gardées traditionnelles que sont l'éducation et l'assistance publique. Elle cherche, en investissant largement l'espace public, à consolider son influence sur la société québécoise⁵.

Ainsi, l'introduction de symboles religieux dans les institutions laïques a été perçue par nos prédécesseurs comme allant de soi. Dans cet article, nous verrons comment sont apparus ces symboles au Parlement.

La prière comme tradition britannique?

En tout premier lieu, précisons que la prière au Parlement est une tradition britannique. Chaque séance de la Chambre des communes du Royaume-Uni débute par une prière récitée par un aumônier, une pratique qui remonte au milieu du XVI^e siècle⁶. Même si nos premières règles de procédure étaient directement inspirées de celles de Londres, le fait que la Chambre d'assemblée du Bas-Canada n'ait pas retenu ce geste ouvrant chacune des séances, la prière, est révélateur. Chose d'autant plus surprenante que le Conseil législatif s'est fait un devoir de reprendre la formule britannique et de demander, dès le 12 janvier 1793, à « l'évêque de l'Église catholique et [au] recteur de l'Église protestante » de proposer une prière pour « tous les fervents adorateurs qui croient les Écritures saintes d'inspiration divine [...] » Ce qui fut fait dès le 22 janvier suivant⁷.

Est-ce par choix ou par indifférence que la Chambre d'assemblée du Bas-Canada ne retient pas la tradition de la prière? Aucune source officielle ne permet de répondre à cette question. Il faut, par contre,

rappeler que les premières séances de l'Assemblée étaient tumultueuses. Le choix du président et le débat sur les langues ont provoqué des affrontements entre la majorité francophone et la minorité anglophone. Dans ce contexte, il y avait probablement peu de temps ou d'intérêt à entreprendre un débat sur la prière. Il faut aussi souligner que le Bas-Canada est imprégné des idées réformistes et modernes inspirées de la Révolution américaine et du Siècle des lumières. Première Chambre élective pour le Bas-Canada, ses membres se considéraient comme l'incarnation de la souveraineté du peuple, à l'opposé du droit divin. Ils verront, très tôt, les limites de cette souveraineté dans le cadre d'une administration coloniale. L'absence de la prière s'explique peut-être aussi par le peu d'influence qu'exerce l'Église catholique après la Conquête. Elle est affaiblie et doit manœuvrer habilement pour éviter l'ingérence des autorités civiles dans ses affaires. La reconnaissance de M^{gr} Plessis comme évêque catholique en 1806, puis son élévation à la dignité d'archevêque de Québec en 1819 et enfin sa nomination au Conseil législatif marquent le début de l'influence grandissante de l'Église dans la société québécoise.

Le réveil de l'Église⁹

La suspension de la Constitution, la répression de la révolte des patriotes et l'Acte d'Union brisent en quelque sorte la suprématie des idées libérales à la Chambre. À compter des années 1840, elles accusent un net recul. Le radicalisme de Papineau et de Dessaulles, en rupture avec La Fontaine, la fin du ministère Baldwin-La Fontaine, qui annonce la fin des alliances naturelles entre les réformistes du Haut et du Bas-Canada et, en 1850, la création d'alliances



Esquisse technique. L'artisan Romuald Dion fait de nombreuses recherches sur la crucifixion au premier siècle, ce qui l'amène à apporter plusieurs modifications au crucifix de l'Assemblée en 1984 et en 1985. Archives de l'Assemblée nationale

libérales-conservatrices, illustrent bien ce déclin. On constate une perte d'influence des idées libérales sur la société québécoise au profit de l'Église catholique, qui véhicule une vision conservatrice et traditionnelle. À partir de 1840, le pouvoir politique a permis à l'Église d'occuper le champ de l'éducation et surtout de mettre en place un système d'éducation de type confessionnel partagé en deux secteurs distincts : catholique et protestant¹⁰. Une organisation du système d'éducation qui a perduré jusqu'à tout récemment. Il faut attendre la réforme scolaire, avec la création d'un ministère de l'Éducation en 1964 et la création des commissions scolaires francophones et anglophones en 1997, pour prétendre que notre système d'éducation est « laïque ».

Les affrontements entre l'Église catholique et l'Institut canadien sont bien connus et ont tourné en faveur de cette première. L'ultramontanisme, une doctrine qui s'attache à la personne du pape et à son infailibilité, s'est radicalisé au point de préconiser la suprématie de l'Église dans la vie politique. Cette doctrine a été défendue avec vigueur par M^{gr} Bourget, évêque de Montréal, puis M^{gr} Laflèche, évêque des Trois-Rivières, et a eu ses ardents défenseurs au sein même de l'Assemblée législative, chez ceux que l'on appelait les « castors ». L'abolition du ministère de l'Instruction publique à la suite des pressions du clergé en 1876 illustre bien son influence dans la sphère publique. La domination de l'Église était telle que le Parti libéral, tant au Québec qu'à Ottawa, a dû adoucir son discours et soigner ses relations avec l'épiscopat pour espérer former un jour le gouvernement. Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle prédomine l'ultramontanisme. L'Église catholique au début du XX^e tient le

haut du pavé, mais sa puissance n'est pas sans faille. Elle peut difficilement faire face aux nouveaux défis qu'affronte la société québécoise, notamment l'urbanisation et l'industrialisation.

L'introduction de la prière en Chambre

C'est dans ce contexte que le gouvernement Taschereau introduit pour la première fois la récitation de la prière en 1922. Celui qui a proposé la motion, le notaire Nestor Ricard, député libéral de Saint-Maurice, a insisté sur le fait que cette pratique était largement répandue dans les autres corps publics :

La chose existe dans toutes les écoles, dans plusieurs assemblées délibératives, dans toutes les sphères et dans nos sociétés mutuelles, régies par une constitution; une clause prévoit à ce que chaque séance commence par la prière. Partout l'on fait une prière. Nous avons besoin de demander les bénédictions du ciel sur nos délibérations¹¹.

Le débat sur cette motion a donné lieu à un certain « badinage »¹². Toutefois, ce qui demeure le plus intéressant fut l'insistance de certains députés à souligner le caractère neutre de cette prière en précisant qu'elle pouvait être acceptée sans distinction de croyance ou de nationalité (David, Hay et Smart). Bien que rompant avec la nature laïque de l'institution, cette « nouvelle tradition » s'inscrit dans une volonté d'afficher une neutralité par rapport aux confessions religieuses.

Ô Dieu éternel et tout-puissant, de qui vient tout pouvoir et procède toute sagesse, par qui les rois règnent et font des lois justes, nous voici assemblés en votre présence pour porter des lois destinées à faire le bien et la prospérité de notre province; accordez-nous, nous vous en supplions, Dieu de miséricorde, de ne désirer que ce qui est conforme à votre volonté, de le rechercher avec prudence, de le connaître avec certitude et de l'accomplir parfaitement pour l'honneur et la gloire de votre nom et le bonheur de notre patrie. Ainsi soit-il.

Le premier ministre Taschereau, présent à l'Assemblée législative, ne

sent pas le besoin d'intervenir, laissant le soin à Athanase David, secrétaire et registraire de la province, de parler au nom du gouvernement. Taschereau se fera plus éloquent lors de la conclusion des accords du Latran en félicitant chaudement Mussolini de reconnaître le Vatican comme un État, mais en étant muet sur le fait que ces accords font en même temps de l'Italie un État catholique¹³. Un mois auparavant, en tant que procureur général, il apportait une modification au Code de procédure civile afin de permettre de prêter serment devant le crucifix dans les palais de justice. Il défend ce geste par la nécessité « de donner à la prestation de serment toute la solennité possible [...] »¹⁴, tout en soulignant que cette modification lui fut suggérée par le clergé et que plusieurs pays catholiques, dont l'Italie, ont adopté cette pratique. Dès lors, des crucifix seront accrochés dans les salles d'audience des palais de justice de toute la province¹⁵.

L'attitude du Parti libéral pendant son long règne (1897-1936) a toujours été de maintenir une collaboration, une bonne entente avec le clergé, tout en posant des gestes pour pallier les carences de l'Église catholique dans les domaines de l'éducation et de l'aide de première nécessité. Ce fut le cas, par exemple, avec la Loi sur l'assistance publique en 1921 et la création d'écoles, comme les écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, dirigées par des laïcs, brisant ainsi le monopole de l'Église en matière scolaire. Il demeure que le pouvoir politique n'avait d'autre choix que de composer avec le puissant clergé.

L'introduction du crucifix à l'Assemblée législative

Lorsque le greffier de la Chambre récite la prière à la première séance de la 20^e législature, le 7 octobre 1936, un crucifix est présent au-dessus du fauteuil de l'orateur. Il domine ce moment solennel, soit le premier gouvernement d'obédience conservatrice depuis 1897.

Comment interpréter ce fait du nouveau gouvernement de l'Union nationale? S'agit-il d'un geste qui s'inscrit dans l'esprit du temps, comme le laisse

entendre Gaston Deschênes¹⁶? Sommes-nous, au contraire, devant l'un des actes symboliques de Duplessis qui expriment un retour à la doctrine ultramontaine de la seconde moitié du XIX^e siècle, selon Jacques Rouillard¹⁷? Est-ce un leurre issu de son génie politique qui lui permettrait de s'assurer de la collaboration de cette institution? À l'instar de tout symbole pris isolément, celui-ci a peu de retentissement dans la société québécoise de cette époque, comme l'explique bien Deschênes. On pourrait même dire que cette initiative se rapproche beaucoup du sens que l'on veut lui donner aujourd'hui, du moins dans le sens de traditions québécoises. Il demeure que le geste posé par le gouvernement de Maurice Duplessis est le prélude à beaucoup d'autres actions qui révèlent clairement sa conception de la société : canadienne-française, catholique et conservatrice. Ce faisant, il laisse à l'Église tout le champ de l'éducation et du social. Toutefois, après l'élection du gouvernement libéral de Godbout, soit cinq ans de régime libéral marqué par le progressisme et une guerre mondiale, la société québécoise n'est plus tout à fait la même. Le droit de vote des femmes, entre autres, modifie sensiblement les piliers traditionnels de la structure sociale. Pendant la deuxième période du gouvernement Duplessis, de 1944 à 1959, s'est creusé un profond fossé entre le politique et la société québécoise. Fossé qui sera comblé rapidement par la Révolution tranquille. L'édifice cléricale, tout en affichant sa magnificence durant cette période, se sera profondément lézardé.

Il est étonnant de constater que, de 1792 à 1922, ni la prière ni le crucifix n'ont fait leur entrée en Chambre, alors que la prière

était une tradition du parlementarisme britannique et que le Conseil législatif du Bas-Canada l'adoptait. Chose d'autant plus surprenante que les ultramontains ont exercé une influence déterminante au sein du clergé, et que plusieurs députés de la deuxième moitié du XIX^e (les castors) se déclaraient de cette doctrine. En lisant les échanges entre les parlementaires au moment de l'adoption de la prière, les propos concernant la neutralité de cette prière trouvent un écho dans le débat actuel sur la présence ou non de tels symboles au sein de l'institution parlementaire. D'ailleurs, la décision du président Clément Richard de ne plus réciter la prière en 1976 reposait également sur cette notion de neutralité, même si elle s'exprimait autrement :

C'est par respect pour les membres de cette Assemblée, qui ne sont pas nécessairement tous de la même dénomination religieuse, et c'est par respect pour l'Assemblée que j'ai choisi un mode de prière que je laisse à la liberté de chacun. Chacun aura le loisir, au moment de la période de recueillement, de faire la prière qu'il entend [...] ¹⁸.

Quant au crucifix, la décision du premier gouvernement de l'Union nationale n'était pas anodine en regard de la politique conservatrice de Maurice Duplessis. Elle était certes tardive, puisqu'elle précédait de peu les grands bouleversements que connaîtra l'Église. Il est aisé d'adapter la prière, un élément immatériel, à la diversité des pratiques religieuses, car il s'agit avant tout d'un geste personnel, individuel, ce qui n'est pas le cas pour un objet tel que le crucifix, comme en fait foi le débat entourant sa présence au sein de l'Assemblée nationale.

1. « [Que le] crucifix au-dessus du siège du président de l'Assemblée nationale soit retiré et remplacé dans l'Hôtel du Parlement à un endroit qui puisse mettre en valeur sa signification patrimoniale. »

2. *Journal des débats*, 38^e législature, 1^{re} session, 22 mai 2008.

3. « Évitions un psychodrame collectif qui nous détournerait du vrai débat; attendons un moment moins "chargé" sur le plan émotif pour corriger cette incongruité. » Daniel Weinstock et Marco Veilleux, « Le crucifix à l'Assemblée nationale » *Relations*, juillet-août 2007 (718), p. 30-31.

4. *Seules la France et la Turquie s'affichent comme des États laïques*. Les autres États se réclament d'une

neutralité qui fait en sorte qu'aucune confession n'est en théorie privilégiée.

5. *Pendant cette période, l'Église étend son influence dans plusieurs sphères de la société comme les syndicats catholiques, les sociétés de tempérance, les journaux, etc.*

6. « Lord, the God of righteousness and truth, grant to our Queen and her government, to Members of Parliament and all in positions of responsibility, the guidance of your Spirit. May they never lead the nation wrongly through love of power, desire to please, or unworthy ideals but laying aside all private interests and prejudices keep in mind their responsibility to seek to improve the condition of all mankind; so may your kingdom come and your name be

hallowed. ». Depuis 1997, une prière est récitée lorsque la Chambre est informée du décès d'un de ses membres.

7. *Journaux du Conseil législatif*, 12 janvier 1793, p. 77.

8. Les *Journaux de la Chambre d'assemblée* du Bas-Canada ne font pas mention d'une prière au début des séances, contrairement aux *Journaux du Conseil législatif* du Bas-Canada. En outre, la prière est récitée dans les autres assemblées législatives (Haut-Canada, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard).

9. Philippe Sylvain et Nive Voisine, « Réveil et consolidation », *Histoire du catholicisme québécois*, t. 2, Boréal, 1991.

10. Création d'un Conseil de l'instruction publique par décret en 1859 et par loi en 1869.

11. *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, 15^e législature, 4^e session, 6 décembre 1922.

12. Maurice Pellerin, « La lecture des prières au Parlement », *Bulletin de la Bibliothèque*, vol. 12, n^o 4, décembre 1982, p. 16.

13. « Les dépêches de l'Europe nous apprennent qu'il s'est passé, hier, à Rome, un événement d'une importance mondiale et qui intéresse tout spécialement notre province. Le pape et le premier ministre d'Italie ont signé un traité de paix qui met fin à un état de choses dont le monde catholique était profondément affligé. Ce traité rend au chef de notre Église sa pleine liberté d'action. » *Débats reconstitués de l'Assemblée législative* 17^e législature, 2^e session, 12 février 1929.

Accords du Latran, article premier. « L'Italie reconnaît et réaffirme le principe consacré dans l'article premier du statut du royaume en date du 4 mars 1848, en vertu duquel la religion catholique, apostolique et romaine, est la seule religion de l'État. »

La reconnaissance envers ce geste du duc est répandue dans les milieux catholiques. Ainsi, notons qu'à Montréal, dans le quartier de la Petite Italie, une fresque de l'église Notre-Dame-de-la-Défense, dessinée par l'artiste Guido

Nincheri, fait figurer entre autres Benito Mussolini, à cheval, entouré de ses généraux et de membres de l'Académie d'Italie, voisinant des personnages bibliques.

14. *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, 17^e législature, 2^e session, 29 janvier 1929.

15. Le juge Duclos de la Cour supérieure à Montréal, fils d'un presbytérien, a fait retirer le crucifix. Taschereau traite de cet incident en Chambre et réaffirme que les crucifix resteront dans les salles d'audience. *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, 17^e législature, 3^e session, 2 avril 1930. [À paraître].

16. « Le crucifix de 1936 ne dérangeait pas et les journaux l'ont traité comme s'il allait de soi : pour utiliser un terme à la mode, il était dans les normes. » Gaston Deschênes, « Duplessis, le crucifix et le garagiste de Rouyn », *Carnet de Gaston Deschênes*, 3 avril 2007, réf. d'octobre 2008. <http://www.septentrion.qc.ca/gastondeschenes>

17. « Les valeurs qui le guident [Duplessis] s'inscrivent dans le courant idéologique que propage l'Église catholique depuis le milieu du XIX^e : primauté des valeurs morales et religieuses, centralité des idées d'ordre, importance attachée à l'agriculture, exaltation de la famille, attachement à la tradition, lutte virulente contre le communisme et le socialisme, respect de l'autorité de l'Église en éducation et en sécurité sociale, faible souci des libertés individuelles, méfiance envers le système démocratique, etc. », Jacques Rouillard. « Duplessis : le Québec vire à droite », dans *Idéologies au Canada français 1900-1929*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, c1973.

18. *Journal des débats*, 31^e législature, 1^{re} session, mardi le 14 décembre 1979, p. 12.

Le 27 mars 1972, la prière est retirée du règlement au profit d'un moment de recueillement. Le président d'alors, Jean-Noël Lavoie, a toutefois poursuivi la tradition de la prière.

LE CANAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE A TRENTE ANS!

Le 3 octobre 1978, les débats de l'Assemblée nationale sont télédiffusés pour la première fois. Trente ans déjà!

Cet anniversaire est aussi l'occasion de mettre en valeur la remarquable évolution de la télédiffusion des débats. À l'origine, la télédiffusion comprenait uniquement la retransmission intégrale des séances de l'Assemblée nationale. La diffusion des travaux des commissions parlementaires, des conférences de presse, des points de presse et d'événements spéciaux sur une base permanente a ensuite contribué à accélérer le développement du Canal et de sa programmation.

Le Canal diffuse aujourd'hui l'ensemble des activités parlementaires et institutionnelles de l'Assemblée nationale, en plus de présenter des productions internes de grande qualité.

D'ailleurs, la série *Mémoires de députés*, où d'anciens parlementaires racontent des événements mémorables de leur vie politique, occupe les ondes du Canal depuis 2006. De nouveaux épisodes de cette série seront diffusés en 2009. Au cours des prochains mois, ne manquez pas ces entretiens inédits avec d'anciens députés, dont Rodrigue Biron, Jacques Brassard, Lucien Lessard, Denis Hardy, Marcel Masse, Yvon Dupuis, Louise Cuerrier, Jean Garon, Gabriel Loubier et Jean-Pierre Jolivet. Revivez des moments de notre histoire politique et parlementaire en compagnie de ceux qui les ont vécus.

Consultez la programmation au : <http://www.assnat.qc.ca/fra/Telediffusion/horaire.htm>

NAPOLÉON BOURASSA ET L'HÔTEL DU PARLEMENT DU QUÉBEC

PREMIÈRE PARTIE :

CANDIDAT AUX DEUX VOILETS DU PROJET DE DÉCORATION

Raymond Vézina,

Professeur associé,

École de design, Université du Québec à Montréal

L'hôtel du Parlement tel qu'il a été imaginé par Eugène-Étienne Taché fut un projet décoratif exceptionnel pour les artistes de l'époque. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'un personnage de la trempe de Napoléon Bourassa (1827-1916), l'un des artistes les plus cultivés de notre XIX^e siècle, se soit vu comme le candidat idéal pour la décoration sculptée et peinte du nouvel édifice. Après ses études de droit, ses études d'art avec Théophile Hamel (1817-1870) et en Europe, Napoléon Bourassa s'est adonné à la peinture de chevalet, notamment le portrait, la décoration murale religieuse, des projets de décoration murale historique, l'architecture et la sculpture. Épistolier remarquable et prolifique, il a écrit des textes sur l'art ainsi qu'un roman, *Jacques et Marie*.

Bourassa possède de solides connaissances historiques et politiques. Marié à Azélie, fille de Louis-Joseph Papineau, proche des familles Dessaulles, Viger et Cherrier, lié aux pères dominicains et oblats, il a vécu entouré de personnages bien au fait de l'histoire canadienne et de la politique¹. En 1859, trois ans après son premier retour d'Europe, âgé de 32 ans, il entreprend une grande composition historique, *L'apothéose de Christophe Colomb*, œuvre qui devait demeurer inachevée. Au nombre des 62 figures se trouvent pas moins de 12 personnages liés à l'histoire du Canada : Jacques Cartier, Samuel de Champlain, M^{gr} de Laval, Louis-Joseph de Montcalm, James Wolfe, François de Lévis, Louis-Joseph Papineau, Peter Samuel George MacKenzie, Louis-Hippolyte La Fontaine, Robert Baldwin, Georges-Étienne Cartier et Sir John-A. Macdonald. Joseph-Charles Taché, commissaire du Canada pour l'Exposition universelle de Paris en 1867 et cousin d'Eugène-Étienne, avait demandé à Bourassa d'envoyer sa composition à Paris².

Influencé par la rigueur historique des peintres français Dominique Ingres et Paul Delaroche, Napoléon Bourassa cherche inlassablement des costumes et des portraits.



Napoléon Bourassa
vers 1860.
Archives publiques du
Canada

« Je suis donc à faire sur carton une grande composition allégorique, écrit-il à Théophile Hamel en 1864, où doit entrer le plus grand nombre possible de figures de nos grands hommes canadiens de toutes les époques. J'ai su que vous aviez un portrait de Lévis. Je voudrais en avoir une copie³. »

Dans son *Cahier de notes pour L'apothéose de Christophe Colomb*, il mentionne environ dix volumes consultés pour sa documentation historique et iconographique. Plus tard, il dira avoir lui-même copié des portraits de certains personnages alors qu'il était en Europe⁴. Il semble que la plus grande partie de ses recherches aient été faites avant 1867, bien qu'il cherchera encore des portraits historiques quand il reprendra cette œuvre, vers 1904.

Lorsqu'en 1883, âgé de 56 ans, Bourassa manifeste l'intention de réaliser les œuvres destinées à l'hôtel du Parlement de Québec⁵, il possède non seulement une expérience très variée, mais son projet spécifique en histoire canadienne, *L'apothéose de Christophe Colomb*, est toujours dans son atelier. Mentionnons par ailleurs le buste de Jacques Cartier (1858); les peintures murales de la chapelle de Nazareth (1870-

Napoléon Bourassa
L'apothéose de Christophe Colomb (1904-1912)
 Huile sur toile
 484 x 734 cm
 Collection : Musée
 national des beaux-arts
 du Québec (65.174),
 © Musée national des
 beaux-arts du Québec
 Photo: Patrick Altman



1872); la construction de l'église Notre-Dame-de-Lourdes ainsi que le programme complet de sa décoration peinte et sculptée (1872-1880); deux bustes de Louis-Joseph Papineau (1878); l'enseignement à la fois par des leçons traditionnelles et comme maître d'œuvre du chantier de Notre-Dame-de-Lourdes où il a formé plusieurs jeunes artistes dont Louis-Philippe Hébert (1850-1917). Napoléon Bourassa, soumet un plan détaillé pour la statuaire destinée à la façade de l'hôtel du Parlement du Québec et pour la décoration peinte. Il est manifestement à la hauteur de la situation.

Le projet de Bourassa : volets sculpture et peinture, 19 mars 1883

Lorsqu'il imagine le projet de décoration, sculpture et peinture, Bourassa a entre les mains des plans incomplets sur le projet que lui a transmis le sous-chef du département de l'Agriculture et des Travaux publics, Siméon Le Sage. Il propose d'ailleurs certaines modifications qui irriteront Taché.

En ce qui a trait à la sculpture, Napoléon Bourassa propose ce qui suit, retenant huit personnages déjà inclus dans *L'apothéose de Christophe Colomb*:

« Je crois que nous pourrions laisser de côté M. Olier qui n'a pas vu le Canada, et le père de Brébeuf qui, étant un martyr, serait mieux placé dans un monument religieux. Les personnages que j'ai choisis personnifient les découvreurs et pionniers civils et religieux (J. Cartier, Marquette); les fondateurs de la société civile et religieuse (Champlain, Maisonneuve, Laval); – les exploits militaires (Lévis, Montcalm, Wolfe et de Beaujeu); – l'administration avant et après la conquête (Frontenac, Elgin); – l'histoire (Charlevoix et Garneau); – la législation (La Fontaine et Baldwin, représentant d'ailleurs l'union honnête et équitable réalisée entre les deux races). [...] Par le choix fait ici, tous les genres de mérite seraient à peu près représentés et l'élément anglais y entrerait dans une juste proportion.

« Si je ne tenais à la famille Papineau, j'aurais suggéré d'introduire parmi ces figures historiques celle de mon beau-père. [...] Mais, ce choix occasionnerait peut-être des réclamations regrettables à tous les points de vue; ce n'est pas à moi à les provoquer. »

Il propose en outre quatre autres ensembles: groupe Wolfe-Montcalm entouré

de soldats (neuf ou dix figures); groupe d'Amérindiens (trois figures et fontaine); deux groupes de frontons (figures, petits génies et attributs); deux candélabres.

Sa proposition s'étend également aux peintures des deux grandes salles de séance. Il propose dix peintures historiques, cinq pour la Chambre du conseil et autant pour la Chambre des députés.

- Deux grands panneaux (4,6 x 10 m): *L'apothéose de Christophe Colomb* et *Jacques Cartier à Hochelaga*.
- Quatre panneaux moyens (4,2 x 2,1 m): *Défense du fort de Verchères*, *Défense de Dollard au Long-Sault*, *Nauffrage de l'Auguste*, *Mort de Montgomery*.
- Deux grands plafonds (7 x 7,9 m) et deux plafonds moyens (7 x 7 m): figures allégoriques comme la Justice, la Science, les Arts, l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture.

C'est un devis complet que soumet Napoléon Bourassa. Il explique la nature des frais, déclare ne pas compter sur un profit pour la statuaire et « quant à la décoration intérieure, au prix que je fixe à son exécution, je doute, écrit-il, que je puisse y réaliser un bénéfice annuel net, de plus de deux mille piastres [...] »⁶. Il veut également en devenir le maître d'œuvre et propose pour ce faire une association avec le sculpteur Louis-Philippe Hébert pour réaliser le volet sculptural.

« Je prendrais toute l'entreprise de la décoration extérieure et intérieure, la responsabilité et le contrôle de toute l'œuvre. Je m'associerais Hébert pour la statuaire; les progrès qu'il a faits depuis sa statue de Salaberry me donnent la certitude qu'il acquerrait dans cette entreprise un mérite remarquable. Je vous envoie une photographie de sa statuette de Cartier.

« Comme je trouverais plus avantageux d'aller faire mes études préparatoires en Europe, il viendrait avec moi pour en faire de son côté. »

Napoléon Bourassa fait en outre valoir l'importance nationale de ce projet. Il souhaite que le gouvernement « [donne] par conséquent à celui qui voudra entreprendre

cette œuvre-ci la latitude et les moyens de l'accomplir avec le respect qu'un artiste doit à son art, qu'un patriote doit à ses gloires nationales, et qu'un honnête homme doit à sa conscience. Ce n'est qu'à cette condition que je sentirais du plaisir à l'entreprendre ».

C'est un projet de grande envergure qui devra s'étendre sur plusieurs années:

« Je voudrais avoir une latitude de dix à douze ans pour compléter entièrement l'œuvre; cependant je pense que les deux salles d'assemblée pourraient être livrées un an après le début des travaux. »

Bourassa adopte un ton dramatique pour exprimer l'enthousiasme que soulève la perspective de ce grand projet. « J'étais enclin à quitter la tâche parce que je ne voyais nulle part devant moi s'élever le sentier où j'ai marché jusqu'à ce jour bien isolé; l'air me manquait. [...] L'entreprise que vous et M. Taché faites luire à mes yeux me réconcilierait avec ma carrière. J'y reviendrais avec ma vieille ambition : celle d'établir ici l'art sur cette double base du culte religieux et du culte national qui en font le miroir et l'écho de toutes les grandes choses et de tous les nobles sentiments d'une nation, qui lui préparent une moisson de choix à laquelle tous participent et qui lui assurent pour longtemps des fruits précieux. C'est ainsi que l'art a créé tant de merveilles en Italie. J'ai essayé de poursuivre ce but dans quelques églises, mais hélas! tous nos curés ne sont pas des bénédictins... Vous m'offrez de recommencer l'épreuve sur le théâtre national, je veux bien l'essayer si nous pouvons nous entendre. »

Réaction de l'architecte Eugène-Étienne Taché, 9 avril 1883

Taché ne met pas beaucoup de temps à réagir au projet de Bourassa et aux modifications qu'il propose. Trois semaines plus tard, il fait part de ses commentaires à Siméon Le Sage dans une lettre où nous décelons un certain mécontentement à l'égard des suggestions de Bourassa. En premier lieu, il « regrette infiniment que l'insuffisance des renseignements transmis à M^r Bourassa ait pu l'induire à proposer des changements dans la disposition de

la décoration historique devant former partie de la façade principale de notre futur Palais législatif⁷». Il semble ennuyé de devoir «exposer les raisons sur lesquelles [il s'appuie pour recommander de ne pas se départir du programme tracé⁸».

Taché s'interroge ensuite sur la pertinence de deux personnages. Il tient absolument à conserver le père Brébeuf, supprimé par Bourassa, puisque au récit de ses « actes d'inébranlable courage [...] et de ses héroïques vertus, fussions-nous des païens, nous en ferions un demi-dieu ». Il reproche, en outre, à Bourassa de ne pas placer Lévis avec les grands capitaines, puisqu'il a joué un rôle militaire important et il existe un portrait de lui. Or, Bourassa n'avait pas supprimé Lévis mais le plaçait avec Champlain, Garneau et Baldwin plutôt qu'avec Frontenac, Wolfe et Montcalm.

Taché démontre ensuite l'impossibilité de placer les groupes là où suggère Bourassa. Or il dit que, au départ, Bourassa n'a pas reçu toute l'information. Ce dernier, lui-même, affirmait n'avoir pas reçu l'ensemble des plans pour la préparation de son projet :

« N'ayant pas trop compris la pensée que notre ami [Taché] avait voulu y représenter et ne sachant pas comment la développer, ignorant d'ailleurs (puisque je n'ai pas le plan par terre de cette partie) si ce groupe est engagé dans l'arcade, ou s'il en est séparé par l'allée qui monte au porche,

j'ai imaginé, à tout hasard, qu'on pouvait peut-être représenter là le sujet que j'ai simplement indiqué pour vous et M. Taché sur le papier-calque : Wolfe et Montcalm couronnés par une même gloire, au milieu de leurs soldats⁹. »

Taché ignore complètement la proposition de Bourassa selon laquelle il exécuterait aussi la décoration peinte. Il ne discute ni les prix, ni la latitude demandés par l'artiste, ni le temps requis pour réaliser le projet, ni son rôle de maître d'œuvre, ni le choix de Louis-Philippe Hébert comme assistant. Bien plus, il semble vouloir se tenir loin du projet de Bourassa en ne faisant aucune allusion aux déclarations chargées d'émotion que l'artiste fait à propos de l'élan nouveau que le projet donnerait à sa carrière.

Tout au plus, se livre-t-il à une dernière considération, plutôt surprenante, à propos du bronze que proposait Bourassa après avoir parlé de la fonte de fer, de la tôle galvanisée, de la fonte de zinc, du ciment de Portland, du marbre et de la pierre locale. Tout en admettant que, pour les Amérindiens, « le bronze, comme matière première, serait ici de mise obligée, de couleur locale pour ainsi dire », Taché ajoute une phrase déconcertante qui met en doute la compétence de Bourassa :

« Partout ailleurs, sur le fond gris froid de notre pierre de Deschambault, je crains fort que l'emploi de ce métal, surtout lorsqu'il

Napoléon Bourassa
*L'apothéose de Christophe
Colomb* (détail) : John
A. Macdonald, George-
Étienne Cartier, Robert
Baldwin, Louis-Hippolyte
La Fontaine et Louis-
Joseph Papineau



aura vieilli, n'ait un bien mauvais effet. [...] il serait peut-être à propos de consulter sur le sujet les grandes maisons de Paris, où se fabriquent les fontes d'Art, avant de faire un choix définitif. »

Par ailleurs, bien que Bourassa leur fasse place dans son projet, les Amérindiens font l'objet d'un long développement (environ un sixième de sa lettre) où Taché parle de « la vigueur, l'agilité, la souplesse et l'élégance » de l'homme des bois. « La femme sauvage, dans la fleur de la première jeunesse, avec son maintien plein d'une fière réserve, est-elle sans caractère et sans originalité? Les enfants et les adolescents de cette race ne sont-ils pas spécialement beaux et Longfellow, dans sa *Jeunesse d'Hiawatha*, n'a certainement exagéré ni leur grâce, ni leurs charmes, ni leur agilité. »

Enfin, Taché termine par ces mots qui contrastent avec l'agacement perceptible dans les trois premiers paragraphes: « Inutile d'ajouter que, sur tous les autres points du mémoire de M. Bourassa, je concours entièrement avec lui [...] »

Réaction de Napoléon Bourassa, 21 avril 1883

Bourassa a bien perçu l'irritation de Taché puisqu'il s'empresse de répondre avec beaucoup de souplesse en mentionnant la difficulté initiale due aux plans incomplets¹⁰:

« Il va sans dire que je n'avais pas l'intention de chasser tout à fait les sauvages de M. Taché de la place où il les a établis; [...] j'en installais trois au lieu d'un. J'ai laissé peut-être percer mon penchant pour nos bons amis les Micmacs, les Hurons et les Algonquins, en les mentionnant tout d'abord. Si notre ami M. Taché veut des Iroquois, j'en veux bien aussi, malgré qu'ils nous aient fait bien des coups de traîtres; mais il ne faut pas se montrer plus sauvages qu'eux. Quant à ce que dit M. Taché du caractère et des formes superbes de nos races aborigènes, j'y souscris des deux mains. »

Il parle ensuite des personnages, surtout le père Brébeuf, de M. Olier et de Lévis.



Napoléon Bourassa
L'apothéose de Christophe Colomb (détail) : Jacques Cartier et Samuel de Champlain.

« Comme la perturbation que j'ai jetée dans la réunion de nos gloires nationales, telle que conçue par M. Taché, est encore une conséquence de ma méprise, j'espère que la simple rectification de cette erreur suffira à rétablir l'illustre assemblée dans l'ordre qui lui avait été assigné par notre ami, ou à peu près. [...] Quand j'ai exprimé la pensée de réserver pour un sanctuaire moins profane notre illustre martyr, le Père de Brébeuf, je n'ai certainement pas voulu laisser croire que j'admiraï moins qu'un autre sa vie et sa mort remplies d'un si sublime dévouement. Si l'on tient à le mettre au parlement, je l'y trouverai peut-être un peu à la gêne mais il n'y sera certainement pas de trop.

« En parlant aussi de céder la place à M. Olier à un autre, je ne me suis pas arrêté à la pensée que Montréal pourrait jeter les hauts cris, l'œuvre de St-Sulpice se trouvant admirablement personnifiée par M. de Maisonneuve et Montréal pouvant si facilement d'ailleurs fournir le remplaçant [...] Quant à mettre à la porte notre Lévis, celui qui a jeté la dernière poignée de lauriers sur les ruines de la Nouvelle-France, oh je n'y ai pas songé [...]. Mon secrétaire m'aurait-il fait commettre cette hérésie? Je ne puis le croire. »

Bourassa écrit même que la pierre utilisée pour l'édifice pourrait peut-être servir aussi pour les sculptures, pourvu que les tailleurs de pierre soient de cet avis :

« Si vous trouvez [...] qu'il n'est pas désirable, pour l'effet d'ensemble du monument, d'employer le bronze, quelque couleur que l'on puisse lui donner, vous pourriez peut-être tenter de faire exécuter les statues en pierre de Deschambault. »

Pourquoi un tel changement d'attitude en un mois seulement? De dramatique et enthousiaste, le ton est devenu humble et résigné¹¹? Y aurait-il eu des pressions ? Son âge a-t-il été évoqué puisqu'en fin de contrat 12 ans plus tard, il aurait eu 68 ans ? Il peut aussi avoir préféré se retirer en voyant que seul le volet sculpture était considéré :

« Manquant des données et de l'expérience nécessaires pour mener à bonne fin une entreprise de cette nature, je ne pourrais naturellement m'en charger ou en prendre la responsabilité. Mais, si mes services pouvaient vous être utiles en quelque chose dans la direction ou le contrôle d'une œuvre artistique aussi considérable, je serai toujours à votre disposition. »

Il va sans dire qu'en 1883, les jeux ne sont pas encore faits, mais la correspondance échangée démontre bien que Bourassa sait que cette réalisation va lui échapper. Il deviendra simple conseiller pour le volet sculpture et ne pourra non plus contribuer aux peintures puisque ce volet ne se développera qu'à partir de 1910.

1. Il est en outre le père d'Henri Bourassa, homme politique (député fédéral de 1896 à 1907, mais aussi à Québec de 1908 à 1912, et fondateur en 1910 du journal *Le Devoir*).

2. *Cahier de notes pour L'apothéose de Christophe Colomb*. Texte d'Augustine Bourassa, ANC. Raymond Vézina, *Napoléon Bourassa (1827-1916): introduction à l'étude de son art*. Montréal, Éditions Élysée, 1976, 262 p. *L'apothéose* est mentionnée aux pages 84-94. Coupée faute d'espace pour le Canada, l'œuvre, revenue au pays, subit de graves dommages. Restaurée à ma demande par l'Institut canadien de conservation, elle fut exposée à Ottawa en 1976. Raymond Vézina, *Napoléon Bourassa (1827-1916)*, Ottawa, Archives publiques, 1976. 27 p. Catalogue bilingue.

3. *Lettre de N. Bourassa à Th. Hamel*, 13 avril 1864. Toutes les lettres citées sont conservées en divers dépôts de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

4. *Lettre de N. Bourassa à sa fille Augustine*, 12 août 1907.

5. Napoléon Bourassa, *Mémoire & considérations au sujet de la décoration extérieure et intérieure du nouveau Palais législatif: lettre de Napoléon Bourassa à Siméon Le Sage*, Montréal, 19 mars 1883. ANQ. L.R. 626. Cette lettre est en fait le projet. Voir le texte intégral ainsi que la réponse d'Eugène Taché dans mon livre *Napoléon Bourassa*, p.187-197.

6. Les treize statues de la façade (2,3 à 2,6 m), en bronze, pesant chacune 1 400 livres coûteraient 1 550 \$ pour un total de 20 150 \$. Les autres sculptures comportant environ 15 figures : soit 19 200 \$, pour un total de : 39 350 \$ pour le volet sculpture. Le prix des dix peintures, incluant 10 000 \$ pour *L'apothéose de Christophe Colomb* et la même somme pour *Jacques Cartier à Hochelaga*, s'élèverait à 42 000 \$. Le total de l'ensemble serait donc de 81 350 \$.

7. *Lettre de l'architecte Eugène-Étienne Taché à Siméon Le Sage*, 9 avril 1883.

8. Les esquisses et le plan conservés à BANQ montrent que le programme a pris forme en 1877, avec 13 statues et 2 groupes allégoriques. Denis Martin, « Les héros de la patrie : la façade de l'hôtel du Parlement », dans Daniel Drouin et coll. *Louis-Philippe Hébert*, p.139.

9. *Lettre de Napoléon Bourassa à Siméon Le Sage*, Montréal, 19 mars 1883.

10. *Lettre de Napoléon Bourassa à Siméon Le Sage*, Montréal, 21 avril 1883.

11. Sauf erreur, aucun des auteurs qui ont écrit sur ce sujet n'ont soulevé la question.